

DECISION N°2021-112
relative à la composition du comité d'experts spécialisé
"Nutrition humaine"

Le directeur général de l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail,

Vu le code de la santé publique, et notamment ses articles L. 1313-6, R. 1313-14, 9°, R. 1313-26 et R. 1313-31-1 ;

Vu la délibération n° 2016-4.06 du 29 novembre 2016 du conseil d'administration relative à la liste des comités d'experts spécialisés siégeant auprès de l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail ;

Vu l'avis du conseil scientifique en date du 19 juin 2018 ;

Vu la décision n°2018-06-190 du 2 juillet 2018 portant nomination au comité d'experts spécialisé "Nutrition humaine » ;

Vu la délibération n° 2020-2-03 du 25 juin 2020 du conseil d'administration relative à la liste des comités d'experts spécialisés siégeant auprès de l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail ;

Vu l'avis du conseil scientifique en date du 17 novembre 2020.

DECIDE :

Article 1^{er} : La durée du mandat des membres du comité d'experts spécialisé « Nutrition humaine » est prolongée d'un an pour prendre fin le 31 août 2022.

Article 2 : Sont nommés membres du comité d'experts spécialisé "Nutrition humaine" de l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail, pour la durée restant à courir du mandat de ce comité d'experts spécialisé est la suivante :

M. Mariotti (François), président
Mme Boutron-Ruault (Marie-Christine), vice-présidente
M. Barreau (Frédéric)
Mme Beudart (Charlotte)
Mme Benzi (Clara)

.../...

Mme Bennetau-Pelissero (Catherine)
Mme Brugere (Corinne)
Mme Divaret-Chauveau (Amandine)
Mme Feillet-Coudray (Christine)
Mme Gautier-Stein (Amandine)
M. Grober (Jacques)
Mme De Lauzon-Guillain (Blandine)
M. Huneau (Jean-François)
Mme Kesse-Guyot (Emmanuelle)
Mme Morand (Christine)
Mme Morio-Liondore (Béatrice)
Mme Rousseau (Anne-Sophie)
M. Walrand (Stéphane)

Article 3 : Le directeur de l'évaluation des risques est responsable de l'application de la présente décision, qui sera publiée au registre des actes, avis et décisions de l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail.

Fait à Maisons-Alfort, le 28 mai 2021

Le Directeur Général

Dr Roger GENET